

# LE PLANITRE

JOURNAL D'INFORMATION de Septembre 2002

Edition spéciale Antenne Relais

## BIEN VIVRE A L'HAUTIL

Membre de P.R.I.A.R.Té.M.



### ANTENNE RELAIS DE FORTE PUISSANCE A L'HAUTIL

REUNION PUBLIQUE DU 16 SEPTEMBRE 2002

#### COMPTE-RENDU

Nous vous invitons dans cette édition spéciale à prendre connaissance du déroulement de la réunion qui a eu lieu à L'Espace SENET.

Comme dans tout reportage il n'est pas facile de noter fidèlement toutes les remarques ni de citer tous les intervenants nominativement.

Notre devise c'est d'être honnête et objectif et nous avons respecté ce principe.

Vous ne serez donc pas étonnés d'apprendre que nous sommes très déçus du contenu de l'article du journaliste du Parisien, qui n'a pas su, ou qui n'a pas pu, respecter cette règle simple du bon journalisme. D'ailleurs, il nous semble que cela devient une habitude dans ce journal, autrefois si objectif dans ses reportages.

Jugez par vous-même en lisant l'article que nous reproduisons ci-après.

L'article du Courrier des Yvelines, également joint, est bien plus proche de la réalité.



#### SOMMAIRE :

- 1 - Compte-rendu de la réunion du 16 Septembre 2002 par BVH
- 2 - Ils nous ont menti !
- 3 - Les antennes relais et votre santé - Docteur Spitéri
- 4 - Recommandations du Ministère de la Santé
- 5 - Articles de presse
- 6 - Courrier du Président du Conseil Général des Yvelines
- 7 - L'analyse d'un L'Hautillois concernant l'affaire des antennes
- 8 - Quelques Brèves

**1 - Compte-rendu de la réunion du 16  
Septembre 2002 par BVH**

Suite à la demande d'autorisation de travaux déposée par Orange SA visant à implanter huit antennes relais sur le terrain de sports de L'Hautil, à proximité immédiate des habitations et de l'école primaire Célestin Freinet, les habitants de L'Hautil, l'Association BVH, les associations de parents d'élèves ainsi que les Instituteurs, se mobilisent pour refuser un tel projet.

**A leur demande une réunion-débat a eu lieu le lundi 16 septembre 2002 à Triel-sur-Seine en présence de M. J-P. Houllé, Maire de Triel, des experts mandatés par France Telecom, des représentants de l'Association P.R.I.A.R.Té.M.** (Pour une Réglementation des Implantations des Antennes Relais de Téléphonie Mobile) **ainsi qu'un grand nombre de Triellois inquiets des effets des antennes.** La télévision Yvelines Première ainsi que la presse écrite, le Parisien et le Courrier des Yvelines ont couvert l'événement.

Après une courte introduction de M. Le Maire, M. Lanau (France Telecom) essaie de justifier le choix de l'implantation. On apprend ainsi que la partie haute de Triel n'est pas couverte par le réseau Orange, que L'Hautil comporte environ 1500 habitants à desservir sans compter les automobilistes qui empruntent la RD22. Il rappelle qu'une installation SFR existe à environ 350 mètres de l'endroit où Orange souhaite implanter son antenne et que la concurrence doit pouvoir jouer. Il indique que la hauteur de 30 mètres du pylône devant supporter les 8 antennes est nécessaire afin que les ondes puissent passer au-dessus des arbres.

M. Lanau expose l'analogie <sup>(1)</sup> des rayonnements dus aux ondes TV et celles des mobiles et donc que celles-ci n'ont pas plus d'effet sur la santé que celles-là.

M. Lanau expose enfin que le choix de l'implantation s'est fait en concertation avec la Mairie de Triel.

M. Bari (France Telecom) poursuit l'exposé en abordant l'impact sur la santé. Il explique que France Telecom respecte toutes les réglementations françaises et en particulier celles qui régissent les limites des champs électriques émis par les antennes. Il cite le paragraphe du rapport Zmirou qui dit qu'il n'y a aucun effet avéré sur la santé.

Le Docteur Zidane (France Telecom) montre, à l'aide d'un logiciel, une simulation du rayonnement des champs électriques sur le quartier de L'Hautil dont on a modélisé le stade, le pylône, les habitations riveraines ainsi que l'école. La simulation montre que 4 antennes sont dirigées vers l'école. Le champ électrique est estimé à 1 V/m dans la cour de l'école, 0 V/m dans l'école et à 2 V/m au niveau des premières maisons et respectent donc la réglementation française qui fixe une limite de 41V/m pour le GSM 900Mhz et 58 V/m pour le GSM 1800Mhz.

Ces valeurs sont contestées par M.J. Close (Président de BVH) qui précise que s'il y a une zone de rayonnement indiqué en simulation la valeur ne peut pas être Zéro V/m. Le Docteur Zidane acquiesce en indiquant qu'à la place de Zéro V/m il faut lire 0 à 1 V/m et à la place de 1V/m les valeurs sont de 1 à 2 V/m, et ainsi de suite.

**A la fin de l'exposé, L. Fréjaville (Président de l'Amicale de l'école primaire Célestin Freinet et Secrétaire de BVH) apporte la contradiction sur de nombreux aspects :**

- aucune preuve du besoin d'une installation aussi importante n'est apportée par France Telecom,
- de nombreux L'Hautillois, abonnés Orange témoignent qu'ils peuvent utiliser leur téléphone sur L'Hautil,
- que le lieu choisi est particulièrement stupide,
- que les rayons frappent le sol dans la cour de l'école, ce lieu étant exposé aux valeurs maximales
- que l'extrait du rapport Zmirou cité par France Telecom était incomplet puisque si celui-ci dit effectivement qu'il n'y a aucun effet avéré sur la santé, il dit aussi qu'on ne peut pas prouver que les ondes soient inoffensives. Le rapport précise en outre, qu'il faudra attendre plusieurs années pour avoir le résultat des études en cours, préconise la prudence et demande aux opérateurs de se concerter avec les enseignants et les parents d'élèves avant de s'installer près d'une l'école.
- que les études portent uniquement sur les effets thermiques et qu'aucune étude épidémiologique n'est prévue,
- que France Telecom incite maladroitement les automobilistes à téléphoner en conduisant et que leur programme de simulation n'engage qu'eux-mêmes. « Vous pouvez avoir un beau logiciel, nous continuons à être inquiets pour la santé de nos enfants. Cet outil informatique, c'est comme si on demandait à un automobiliste de mesurer lui-même sa vitesse sur autoroute et d'aller ensuite se dénoncer à la gendarmerie ».
- Il conclut enfin que le bon sens demande l'éloignement du pylône.

**Des membres de l'Association BVH et le Directeur de l'école, font remarquer :**

- que ce projet s'est fait sans concertation avec les habitants comme il est conseillé de le faire dans la circulaire interministérielle sur les antennes relais du 16 Octobre 2001,
- leur étonnement quant à la nécessité absolue de diriger les antennes droit sur l'école,
- que l'on pouvait avoir légitimement des doutes sur les limites des champs électriques inscrites dans la loi

- compte tenu des effets avec le temps (paradoxalement on ne parle jamais de la durée de l'exposition <sup>(2)</sup> contrairement aux normes en vigueur avec les téléphones).
- l'obstination de France Telecom à vouloir implanter une antenne dans un lieu où la couverture est assurée alors que des régions plus isolées et moins rentables peinent à obtenir des installations.
- que la hauteur actuelle des arbres (15 mètres pour les plus hauts) ne justifie en rien les 30 mètres du pylône.

Les représentants de France Telecom se retranchent devant les lois qu'ils respectent, Code de l'Urbanisme et décret du 5 mai 2002 en particulier mais n'apportent aucune réponse aux questions soulevées. Ils semblent méconnaître les aspects locaux du projet ainsi affirment-ils qu'il s'agit d'antennes GSM 900 alors que la déclaration porte sur l'installation d'antennes bi-bandes et UMTS. Quand il leur est demandé combien d'antennes France Telecom se trouvent sur le territoire de la commune de Triel, ils ne peuvent répondre.

Questionné sur la taille importante des antennes GSM, 2m70 de hauteur d'après les plans d'Orange, par rapport à d'autres de SFR installées sur le Massif de L'Hautil qui ne font que 0,80m de hauteur, M. Lanau, nie que les antennes sont de forte puissance et indique que leur portée n'est que de 2km. De plus, il indique que des antennes aussi petites de 0,80m n'existent pas.

Un habitant, salarié de France Telecom, expose son étonnement de voir tout le monde s'allier contre ce projet d'antenne alors que des antennes SFR sont déjà installées, selon lui, à 350 mètres du site choisi par France Telecom. Un membre de BVH assure que ces antennes ne sont pas branchées et qu'en aucun cas il ne s'agit d'antennes SFR puisque celles-ci sont situées à 2 km du site sur la commune de Boisemont.

Etienne Cendrier (Coordinateur National de P.R.I.A.R.Té.M.) fait remarquer que c'est sur les recommandations d'un organisme privé que s'appuient ces fameuses limites de champs électriques et que la France est le pays le plus laxiste en la matière par rapport aux autres pays européens. Il expose les principaux effets sur la santé subis par les riverains d'antennes relais et relevés par son Association.

Un des experts de France Telecom cite l'étude COMOBIO dont les résultats publiés fin 2001 tendent à prouver l'innocuité des antennes relais mais il oublie de préciser que parmi les laboratoires qui ont participé aux travaux on trouve notamment ceux des groupes France Telecom, Alcatel, Bouygues Telecom et Cegetel ainsi que des écoles nationales supérieures des télécommunications (ENST) de Brest et Paris, bref des gens dont on peut se douter qu'il n'est pas

dans leur intérêt de trouver des effets nocifs sur la santé dus aux ondes électromagnétiques.

**J-P. Houlemare reconnaît avoir été troublé** par les reportages audiovisuels (émission ARTE) qu'ils lui ont été remis par BVH et qui exposent en particulier les effets sur la santé. Mais il se doit de protéger la libre activité commerciale. Il reconnaît que la Mairie a trois projets d'implantations en cours et qu'ils rapporteront 150 KF par an à la Commune.

Quand un habitant l'interpelle, « ma fille a cinq ans, l'année prochaine elle rentrera à l'école Célestin Freinet, à combien, quelle valeur estimez-vous sa vie, est-ce que ces antennes sont plus importantes ? » M. le Maire, en politique averti, esquive la difficulté en répondant « non bien sûr il n'y a que sa vie qui importe, personne n'en doute, je vous connais Monsieur, je sais que vous ne pensez pas à mal mais je n'aime pas la façon dont vous posez la question ».

Un autre habitant dont la maison est située face au site choisi interpelle l'audience. « Mes enfants fréquentent l'école dans la journée, le soir ils rentrent à la maison située face aux antennes, ils seront donc exposés en permanence aux champs électromagnétiques émis par celles-ci, quel sera le risque pour leur santé ? » **Personne ne lui répond !**

Le problème de la dépréciation des maisons des riverains est posé mais M. Le Maire élude la question « quand vous achetez un bien immobilier situé dans un cadre que vous avez choisi, rien ne peut vous garantir la pérennité de celui-ci », « mais la redevance versée par France Telecom doit être considérée comme un dédommagement puisque c'est d'autant moins que vous aurez à payer en impôts locaux ! ».

M. le Maire introduit sa conseillère à l'écologie dans le débat, Mme Martaud. **Il est demandé à Orange de faire mesurer par un organisme indépendant les champs émis par les ondes avant et après toute installation de relais. Outre l'implantation de ces antennes sur Triel, l'opérateur devra également fournir des documents expliquant le fonctionnement de celles-ci.**

Un habitant de Conflans-Sainte-Honorine, propriétaire de 18 hectares de terrains sur le Massif de L'Hautil, à 3 km du site, sur la commune de Courdimanche, limite Boisemont, propose son terrain qui est éloigné de toute habitation. Le Maire semblant intéressé demande un engagement écrit à M. Archambeau mais les représentants de France Telecom semblent circonspects.

Bref après un débat long et vif, **France Telecom et ses experts n'ont convaincus personne** ni sur la nécessité d'implanter 8 antennes relais sur L'Hautil, ni sur l'innocuité de telles installations. Le projet semble gelé jusqu'à nouvel ordre mais Monsieur Le Maire ayant signé une convention avec France Telecom, nous devons rester vigilants. **Le Maire demande à France Telecom de rechercher un autre emplacement sur L'Hautil et le cas échéant de**

**prouver toute impossibilité technique concernant un site alternatif.**

**Notes :**

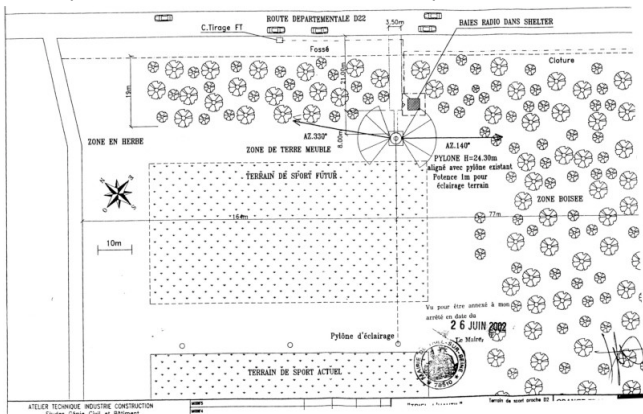
(1) Il y a souvent amalgame entre les ondes émises par les stations de base, celles des radios et de la télévision, mais les ondes GSM émises par les stations de base ont des fréquences différentes des ondes radio et télévision, et en plus ce sont des ondes pulsées, sur le principe du four à micro-ondes, auxquelles le corps ne s'habitue pas. Effectivement, les fréquences d'émission des ondes radio et télévision oscillent entre 30 et 300 MHz, tandis que celles des téléphones cellulaires varient entre 300 et 3000 MHz.

(2) On ne parle jamais des durées d'expositions. Pourtant les DAS (Taux d'absorption spécifique) des téléphones mobiles sont calculées sur une base de 6 minutes. En effet, quand vous avez une communication avec un GSM, elle ne doit pas durer plus de 6 minutes pour 450 µW/cm² ou 41 V/m. Si vous avez droit à un niveau de 41 V/m pour 6 minutes, cela veut dire, en simplifiant à l'extrême, que l'on ne doit que tolérer par exemple 12 minutes pour 20 V, 24 minutes pour 10 V, etc...

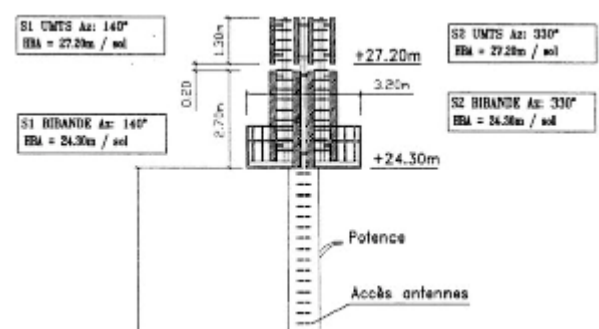
Pour ce qui est de l'exposition au relais GSM, cela veut dire qu'il y a un délit à partir du moment où vous avez des signaux qui atteignent 5 V/m si on se base sur la mise en application de la norme sur le plan thermique, puisque vous habitez en permanence dans le champ de cette antenne. Dans tous les documents, y compris juridique, on parle de la valeur d'exposition, mais systématiquement on oublie de signaler y compris devant les tribunaux la durée d'exposition. Il y a délit par omission d'une variable technique importante pour la santé d'autrui.

**2 - Ils nous ont menti !**

1. La simulation du rayonnement de l'antenne relais, présentée par Le Docteur Zidane de France Telecom est totalement fautive en raison du positionnement de l'antenne sur le terrain de sports : Dans son exposé l'antenne est située dans le coin du terrain non loin de la limite de propriété avec le 27 rue des Frères Leiris, donc éloignée de l'école. Alors que sur les plans de France Telecom/Orange, l'antenne est positionnée à 77 mètres de cette limite. Si l'antenne avait été placée à l'endroit indiqué sur les plans le niveau de rayonnement dans l'école aurait été bien supérieur aux niveaux annoncés au public.



- Comme indiqué dans le compte-rendu de BVH, le Docteur Zidane a encore essayé de cacher la vérité en annonçant la valeur basse de l'échelle pour chaque zone de rayonnement indiqué en simulation. Quand on parle d'échelle il faut citer également la valeur haute ! Ainsi, il voulait nous faire avaler que dans la cour de l'école il y aurait une valeur maximale de 1V/m à la place de 2V/m. Quand on considère qu'il y a forcément une marge d'erreur dans la simulation et en plus que c'est un simulateur « maison » fait pour convaincre les récalcitrants comme nous, nous ne serions pas étonnés si les valeurs annoncées ci-dessus étaient encore doublées !
- La hauteur des antennes est indiquée sur les plans de FranceTelecom/Orange comme étant de 2m70, où partout ailleurs autour de L'Hautil la taille est moins que la moitié de cette valeur.



**Nous avons cité 80cm et Monsieur Lanau, France Telecom, a répondu que ça n'existe pas.** Il est évident que Monsieur Lanau ne consulte pas les catalogues de ses fournisseurs d'antennes car, d'après nos informations, chez un fabricant, et il y en a plusieurs, les tailles varient de 0,70m à 2,60m !

Les plus grandes ayant un gain important et une distance de couverture de plusieurs kilomètres à la ronde. **Bien plus que les 2km soutenus par Monsieur Lanau pendant la réunion !**

- France Telecom rappelle qu'une installation SFR existe à environ 350 mètres de l'endroit où Orange souhaite implanter son antenne. A notre connaissance l'antenne la plus proche est sur le château d'eau, chemin des Picards, à plus de 1km de l'école, et nous ne sommes pas sûrs qu'elle fonctionne actuellement. D'autre part, ce n'est pas un relais de base de forte puissance comme souhaite installer Orange. Monsieur Lanau soutient que la hauteur des antennes sur le château d'eau ne peut pas être en dessous de la cime des arbres car elles ne pourraient pas fonctionner ; Encore une erreur d'appréciation de sa part ! Bien sûr qu'elles peuvent fonctionner mais avec une densité de puissance plus faible s'il y a beaucoup de végétation.

5. Concernant la dépréciation de la valeur des biens, c'est Monsieur Le Maire qui esquive la question posée par un riverain proche du site. Nous citons ci-dessous un extrait du « Guide des Maires » Edition 2001, publié par l'Association des Maires de France qui pourrait nous être utile pour défendre les familles touchées par ce problème :

« **Guide des Maires** »

**Section** : " Administration et gestion de la Commune " :

**Chapitre** : " Les responsabilités du Maire et de la Commune " :

**Page 13, paragraphe** : " Quelle est la responsabilité de la Commune pour dommages de travaux publics " :

"Cette notion de dommages de travaux publics est très large et couvre toutes sortes de préjudices : ceux subis par les administrés à l'occasion d'un chantier (construction, démolition, entretien, ...), **par la seule présence d'un ouvrage public (troubles de jouissance, dépréciation d'une propriété...)** ou de son fonctionnement défectueux (fumées d'un dépôt d'ordures ménagères), par l'absence de travaux qui auraient dû être réalisés (réfection de voirie). .../..

La définition d'un ouvrage public est la suivante :

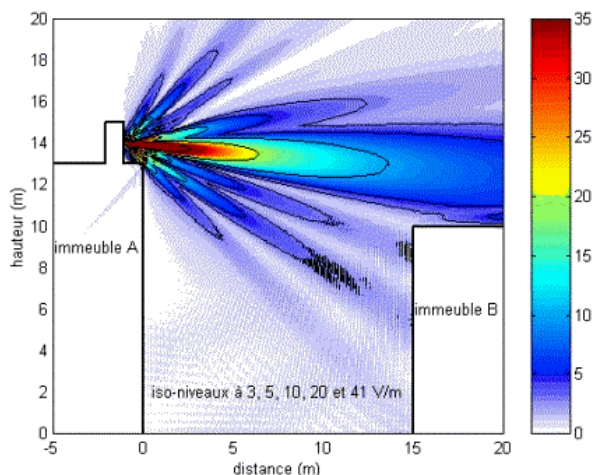
**Ouvrage public** n. m.

Déf. : Aménagement immobilier répondant à un besoin d'utilité publique et comportant un régime juridique particulier. Ex. : Barrage, route, ...

Nous pensons qu'un bon Avocat n'aurait pas trop de mal à utiliser cette information pour faire payer par la Commune quelques centaines de milliers d'Euro de dédommagements. A confirmer quand même.

**3 - Les antennes relais et votre santé - Docteur Spitéri - Docteur ès Sciences**

Voici une information reçue du Docteur Spitéri qui cherche ardemment à faire comprendre par les politiques ainsi que par certains de ses confrères, les dangers liés aux antennes relais :



**« SYMPTÔMES RÉPERTORIÉS SUR PLUSIEURS SITES CHEZ DES PERSONNES EXPOSEES AUX RADIOFREQUENCES DE LA TELEPHONIE MOBILE »**

« Nous avons rencontré de nombreuses personnes exposées aux rayonnements émis par les stations de base de téléphonie mobile. Ces relais ont été placés sur des immeubles d'habitation, des châteaux d'eau ou des pylônes, et exposent les habitations à des rayonnements micro-ondes. Malgré la mise en garde de spécialistes de ces rayonnements, et les nombreux travaux montrant leur dangerosité, aucune précaution n'a été prise pour épargner l'exposition des êtres humains.

Aujourd'hui des riverains de stations de base sont exposés depuis 5 ans pour certains, depuis 2 ans pour la plupart et décrivent des troubles importants. Certains présentent des pathologies qui pourraient être provoquées ou aggravées par cette exposition.

*A la suite de ces observations, nous avons pu faire mesurer des champs électromagnétiques élevés chez des personnes qui, ne voyant pas les antennes, ignoraient tout de cette exposition.*

**SIGNES SUBJECTIFS**

❑ **ASTHENIE**

Une très forte proportion de riverains d'antennes-relais se plaignent d'une « très grande fatigue ». Ils ont des difficultés à mener une vie normale ; tout effort physique est impossible. Ils décrivent des « faiblesses dans les jambes », « les jambes qui se déroboent ». Lors d'un effort banal comme celui de monter des escaliers certains disent être obligés de s'arrêter, parfois de s'asseoir.

❑ **VERTIGES/NAUSEES**

De nombreuses personnes exposées aux rayonnements des antennes-relais décrivent des malaises, des vertiges, une « sensation de vide ».

Les personnes très exposées se plaignent fréquemment de nausées.

❑ **AMAIGRISSEMENT**

Nous avons noté chez de nombreux riverains de stations-relais des pertes de poids importantes; parfois chez des personnes qui ne présentaient pas de surpoids au départ. L'amaigrissement est progressif, incontrôlable (10 à 12 Kilos en quelques mois). La perte d'appétit n'est pas constante.

Souvent l'alimentation est normale, même si les patients avouent « se forcer pour manger ».

Les pertes d'appétit semblent en partie liées à une modification de la perception du goût. Les patients se plaignent d'un « goût de fer dans la bouche ».

❑ **TROUBLES DU SOMMEIL**

Dès la mise en service des antennes-relais, de très nombreux riverains présentent des troubles graves du sommeil. C'est souvent la première plainte et le premier motif de consultation chez le médecin.

- La qualité du sommeil est altérée : difficultés d'endormissement, sommeil agité, plusieurs réveils au cours de la nuit avec difficultés pour se rendormir.
- Absence de rêves : il faudrait enregistrer l'EEG. le sommeil paradoxal semble disparaître.
- Réveil en sursaut : nous avons observé qu'autour d'un même site les riverains se réveillent en sursaut (tous à la même heure). Le réveil est brutal, désagréable, s'accompagnant souvent de sueurs, de malaises, de palpitations, de stress. Certains éprouvent le besoin de boire (chaud ou froid) ou de manger.

Les enfants se réveillent à la même heure. Les chiens aboient.. Cela se passe souvent entre 3h et 4h du matin, toujours à la même heure sur un même site, toutes les nuits.

#### ❑ CEPHALEES

Les céphalées sont fréquentes, invalidantes. Les personnes exposées aux champs électromagnétiques décrivent des céphalées « en casque », une oppression au niveau du crâne, particulièrement au niveau des tempes. Ces symptômes disparaissent dès que le champ électromagnétique diminue. Nous avons pu le vérifier à plusieurs reprises par des mesures de champs. L'inconfort est tel que les habitants fuient leur appartement et les lieux exposés. Ce phénomène permet à de nombreux riverains sensibles de « détecter » des antennes-relais en fonctionnement, parfois des téléphones portables allumés. Il leur est de plus en plus difficile de trouver des refuges.

#### ❑ ACOUPHENES

Très fréquemment les riverains d'antennes-relais se plaignent de percevoir des « sifflements », des « bourdonnements », des « bruits dans les oreilles », extrêmement gênants. Ils consultent des médecins ORL qui prescrivent de nombreux examens et ne mettent en évidence aucune pathologie. Ces patients quittent également leurs appartements en dehors desquels les acouphènes disparaissent. Nous avons rencontré des riverains qui ont fait appel à des acousticiens pour détecter une source de bruit dans leur appartement.

#### ❑ PHOSPHEMES

L'exposition aux champs électromagnétiques provoque chez certains riverains de stations-relais des phénomènes optiques sous formes de « flashes » lumineux, « comme si on les prenait en photos ». Ils ne perçoivent jamais de phosphènes en dehors des zones exposées.

#### ❑ TROUBLES DE MEMOIRE

Presque toutes les personnes exposées, quel que soit leur âge, se plaignent de fréquents troubles de mémoire. Les enfants et les adolescents disent avoir des difficultés scolaires, et de moins bonnes notes qu'avant.

#### ❑ DIFFICULTES DE CONCENTRATION

Les difficultés de concentration accompagnent les troubles de mémoire et perturbent le travail scolaire. Certains enseignants exposés se sont plaints d'avoir de grandes difficultés à travailler chez eux ;

#### ❑ BRULURES

Plusieurs personnes exposées aux champs électromagnétiques des stations de base de téléphonie mobile décrivent des brûlures au niveau du cuir chevelu, du

dos, dans les jambes, la poitrine. Les muqueuses buccales et vaginales sont aussi le siège de douleurs de types brûlures.

#### ❑ DEMANGEAISONS

Les démangeaisons accompagnent ou non les brûlures. Il n'y a pas toujours de lésions cutanées visibles ; parfois des lésions de grattage. L'intensité des démangeaisons augmente avec le niveau d'exposition.

#### ❑ NERVOSITE/IRRITABILITE

Les troubles du comportement sont souvent signalés par les patients eux-mêmes qui sont conscients d'être très irritables et anormalement nerveux. Les parents se plaignent également du changement de comportement de leurs enfants.

#### ❑ TACHYCARDIE

Les palpitations cardiaques, « l'impression que le cœur s'emballa » sans rattachement à une cause précise, en dehors d'un effort, entraîne de fréquentes consultations chez le médecin et/ou le cardiologue.

#### ❑ ETATS DEPRESSIFS

Presque tous les patients exposés décrivent un état dépressif inexplicable. Ils précisent souvent qu'ils n'ont pas de problème particulier et qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils sont déprimés. Ils abandonnent leurs activités, n'ont « plus envie de rien faire », ne s'intéressent plus à leurs anciennes activités.

#### ❑ DIMINUTION DE LA FECONDITE

Les jeunes couples rencontrés nous ont à maintes reprises signalé leurs difficultés à avoir des enfants, soit absence de fécondité, soit fausses couches répétées. Il s'agit parfois de couples ayant déjà eu des enfants avant l'exposition aux antennes-relais.

Nous n'avons pas rencontré de jeune femme exposée au rayonnement d'antennes-relais, ayant eu une grossesse normale avec naissance d'un enfant indemne.

### SIGNES OBJECTIFS

#### EXAMENS PHYSIQUES

##### ▪ Tension artérielle

Nous avons très souvent observé des variations de la TA postérieure à l'exposition au rayonnement.

- Hypertension artérielle instable, même chez des patients jeunes.
- Hypotension artérielle, inexplicable et difficile à traiter

##### ▪ Rythme cardiaque

- L'accélération du rythme cardiaque survenant brutalement sans cause apparente peut être constatée par la prise du pouls. L'ECG met en évidence des crises de tachycardie. Chez certains patients il y a des tracés ECG anormaux avec des extrasystoles.

### EXAMENS BIOLOGIQUES

##### ▪ Formule sanguine

Chez un grand nombre de patients qui avaient des examens biologiques récents nous avons pu noter une diminution des GR et/ou des GB. Lorsqu'ils disposaient d'analyses

antérieures, on a constaté une diminution régulière et progressive du nombre de globules. Les chiffres remontent après un séjour en dehors de leur domicile, dans un lieu non exposé.

#### ▪ **Métabolisme du Fer**

Les troubles du métabolisme du Fer sont pratiquement constants dès que l'exposition est importante. Le Fer sérique est abaissé. Le médecin traitant prescrit un traitement qui en général reste inefficace.

Nous avons rencontré des familles entières recevant un traitement supplétif en Fer.

#### **PATHOLOGIES**

Les pathologies suivantes ont été observées sur tous les sites avec une fréquence élevée:

- ❑ ECZEMA
- ❑ PSORIASIS
- ❑ ASTHME
- ❑ CATARACTE
- ❑ EPILEPSIE
- ❑ DEPRESSION
- ❑ EPISTAXIS
- ❑ TROUBLES HORMONAUX
- ❑ FAUSSES COUCHES
- ❑ CANCERS
- ❑ LYMPHOME/LEUCEMIE

**La plupart des signes subjectifs disparaissent dès que cesse l'exposition et réapparaissent lors d'une nouvelle exposition.**

**Les valeurs biologiques redeviennent le plus souvent normales au bout de quelques semaines après disparition du champ électromagnétique.**

**Les pathologies disparaissent ou sont améliorées dans un environnement non exposé. A l'exception, bien entendu, des cataractes, cancers et lymphomes. »**

#### **4 - Les recommandations du Ministère de la Santé - Téléphone Mobiles**

Le dépliant, *Téléphone Mobiles, Santé et Sécurité*, accessible sur le site Internet [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr) est diffusé aux utilisateurs à la demande et principalement dans les sociétés. Il recommande prudence et modération.

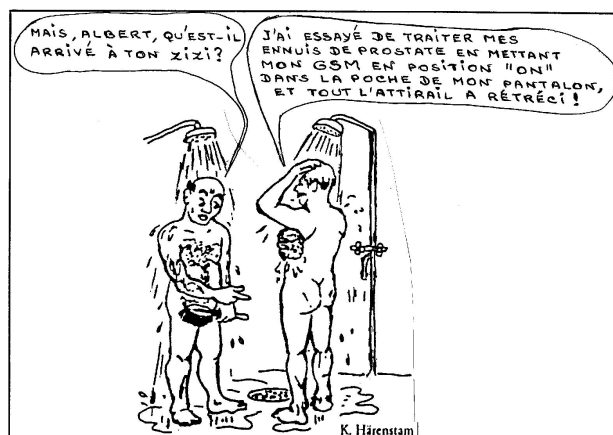
#### **EVITER :**

- Les **conversations inutiles** ou trop longues car une communication prolongée augmente la durée de votre exposition aux radio-fréquences.
- D'appeler en cas de **mauvaise réception** (véhicule, ascenseur, parking souterrain ou secteur mal couvert par le réseau) car l'appareil augmente sa puissance et donc le niveau de réception.
- De téléphoner **en marchant** ou dans un train en mouvement car le portable recherche à chaque fois, une nouvelle antenne relais.

#### **PENSER A :**

- Eloigner le téléphone **des zones sensibles** de votre corps (génétales pour les hommes, ventre d'une femme enceinte, ...)
- Privilégier le « **kit oreillette** »
- Pour les porteurs d'**implant électronique**, éloigner le portable de 15cm de son appareil et le tenir du côté opposé de l'implant.
- Eteindre le portable dans les **avions et les hôpitaux**.
- Eteindre le portable **en conduisant**. Le risque d'accident lors d'une conversation au volant est comparable à celui induit par un taux d'alcoolémie élevée.

Comme c'est étrange qu'une conversation trop longue soit dangereuse au-delà de 6 minutes mais qu'un enfant dans la cour de l'école, exposé pendant 5 à 6 ans de sa vie, ne risque pas grand-chose, d'après les Opérateurs et le Ministère !



Le Courrier des Yvelines du 25 septembre 2002

FRANCE TÉLÉCOM N'A PAS CONVAINCU LES OPPOSANTS

# Antennes-relais: orage sur toute la ligne

*« Pas de problème: les champs magnétiques sont en deçà des normes en vigueur. » France Télécom l'a juré en vain, lundi 16 septembre en réunion publique. Mais les Triellois n'ont rien voulu savoir.*

L'antenne de 30 mètres de haut que France Télécom avait l'intention d'installer sur l'Hautil n'est, semble-t-il, pas prête d'être dressée. La réunion publique du 16 septembre a clairement montré la détermination des opposants au projet.

## Logiciel à l'appui

Pendant plus de deux heures, les envoyés de l'entreprise de téléphonie ont eu les pires difficultés pour faire entendre leur message, qui disait en résumé: « Ayez confiance! Notre antenne n'est pas nocive. »

En présence du maire, les responsables de France Télécom ont montré – logiciel informatique à l'appui – que le rayonnement de l'antenne à deux mètres du sol s'élevait à 2 volts par mètre. « En France la norme a été fixée par un décret de mai 2002 à 41 volts/m, a expliqué Pierre-Louis Lanau, le représentant d'Orange. D'autre part aucune étude scientifique n'a pu mettre en évidence un risque sanitaire pour les populations vivant à proximité des stations de base de téléphonie mobile. L'OMS va dans le même sens. » Pour tenter de per-

suader les habitants du bien-fondé de sa démarche, France Télécom avait dépêché sur place pas moins qu'un médecin, un expert en électromagnétisme.

En face, les 70 Triellois présents, inquiets pour leur santé et celle de leurs enfants, n'ont pas été convaincus et en ont appelé au principe de précaution. « Vous donnez des chiffres à partir de vos études. Il n'y a aucun organisme indépendant, a rétorqué Lionel Fréjaville, représentant du collectif anti-antennes, plutôt circonspect.

Et une autre habitante de l'Hautil, d'ajouter: « Les normes pour les enfants on ne les connaît pas. Vos normes à vous sont faites pour les adultes. Or, on sait que les enfants ne réagissent pas de la même manière face aux ondes. » Pour cet homme, domicilié depuis plusieurs années sur les hauteurs de Triel, « France Télécom a investi des sommes colossales dans l'UMTS. C'est pour cela qu'il vous fait à tout prix mettre votre antenne, pour une rentabilité finan-



L'espace Senel était comble, lundi 16 septembre, pour la réunion sur le projet d'antenne de téléphonie mobile.

cière. » Vers 21 heures, le dialogue a parfois pris des allures de joute verbale. « S'il y a un jour un cas de cancer constaté je n'aimerais pas être à votre place », s'est écriée cette femme qui refuse en bloc l'installation du pylône.

## Impasse

Au milieu, le maire paraît bien embêté. Comment se-

tir de l'impasse? Trouver un autre terrain?

Un habitant en propose bien un mais vu la moue des responsables d'Orange, on peut douter que cela soit la solution. « Je n'ai fait aucune erreur sinon administrative, plaide Jean-Pierre Houllémar. Lorsque nous avons accepté le protocole d'accord (NDLR: qui prévoit l'installation de

l'antenne contre un loyer de 17 300 euros par an sur 12 ans) nous étions dans les clouds! »

Un passage (protégé?) que de nombreux habitants ne sont visiblement pas prêts d'empester.

M.S.



Dehors, les opposants triellois affichent la couleur.

Le Parisien du 24 septembre 2002

## Triel-sur-Seine/Téléphonie mobile

# L'Hautil ne veut plus d'antennes relais

« **O**RANGE, TES ANTENNES nous dérangent. » Ce slogan, longuement scandé par une dizaine d'enfants armés de pancartes lors d'une réunion d'information, montre que l'opérateur de téléphonie mobile Orange n'a pas réussi à convaincre la population de Triel-sur-Seine. L'hostilité reste forte chez la centaine d'habitants du plateau de l'Hautil qui ne voient pas la nécessité d'implanter un relais de téléphonie mobile dans leur quartier.

Le pylône, haut de 30 mètres pour dépasser la cime des arbres et supportant huit antennes dont quatre UMTS, devrait être érigé sur le stade de football, à 130 mètres d'une école. Depuis la découverte de la déclaration de travaux en avril dernier, les associations de riverains ne cessent de se battre pour faire annuler le projet. Elles craignent d'éventuelles conséquences sur la santé des rayonnements électromagnétiques. A l'aide d'un

logiciel informatique maison, les techniciens d'Orange ont présenté une simulation de l'émission des ondes à basses fréquences des futures antennes, sans convaincre. D'après cet outil, la puissance ne dépasserait pas 2 volts par mètre à 6 mètres du sol, soit 2 % de la norme en vigueur en France.

## « Nous continuons à être inquiets pour la santé de nos enfants »

« Vous pouvez avoir un beau logiciel, nous continuons à être inquiets pour la santé de nos enfants. Cet outil informatique, c'est comme si on demandait à un automobiliste de mesurer lui-même sa vitesse et d'aller présenter son rapport à la police », lance un parent dans la salle. Pour des raisons

commerciales, Orange tient cependant à s'implanter sur le plateau qui compte près de 1 500 habitants, dont 600 personnes sur la commune de Triel. L'opérateur concurrent SFR possède déjà un relais avec deux antennes à 350 mètres de là. « Le marché est ouvert aux trois opérateurs et nous devons avoir les moyens de couvrir la zone », ont insisté les représentants d'Orange.

A l'issue de la rencontre, Orange s'est engagé à faire mesurer par un organisme indépendant les taux des ondes avant et après l'installation du relais. L'opérateur devra également diffuser des documents expliquant le fonctionnement des antennes. Il devra enfin justifier que ce pylône ne peut pas être implanté plus loin des habitations et de l'école. La mairie rencontrera dans les jours qui viennent les représentants des associations de riverains pour étudier la suite à donner au chantier.

CLARISSE JOSSELIN



6 - Courrier du Président du Conseil Général des Yvelines au Principal du collège Les Châtelaines



CONSEIL GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

18 septembre 2002

Direction de l'Enseignement, de la Culture et des Sports

Direction  
Affaire suivie par :  
Dominique BOURZEIX  
Réf. DB/IR/DIRECTIO/  
circulaire antenne mobile M.

Monsieur le Principal,

Lors des dernières semaines, des inquiétudes se sont exprimées au sujet de la présence d'antennes-relais de téléphonie mobile à l'intérieur ou à proximité d'équipements sensibles, au nombre desquels figurent les établissements scolaires.

Au-delà du débat sur les effets, réels ou supposés, des champs électromagnétiques sur la santé, je souhaite rappeler que l'installation et l'exploitation de tels équipements sont proscrites dans l'enceinte des collèges publics des Yvelines, tant pour des raisons d'éthique que de sécurité, du fait des servitudes créées. Il en va évidemment de même pour l'implantation de panneaux publicitaires ou l'hébergement d'activités privées à vocation commerciale.

Si, quelles qu'en soient les raisons, votre établissement se trouvait en contradiction avec ce principe, il conviendrait de me le signaler sans délai afin qu'il puisse être procédé à un réexamen de la situation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Principal, à l'expression de mes sentiments distingués.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Franck BOROIRA  
HOTEL DU DEPARTEMENT 2. PLACE ANDRE MIGNOT 78012 VERSAILLES CEDEX



**INSU... PORTABLE !  
Le danger  
des antennes relais**

**Au mépris de la santé public  
les antennes relais des portables  
menacent et polluent notre  
environnement**

7 - L'analyse d'un L'Hautillois concernant l'affaire des antennes :

Voici un courrier d'un résidant de L'Hautil présent à la réunion du 16 Septembre :

« Affaire des antennes : l'affaiblissement du politique.

Il n'est plus personne aujourd'hui pour nier la perte de confiance qui affecte les hommes politiques. Les causes les plus connues sont bien sûr la corruption de quelques-uns et surtout la professionnalisation des élus qui fait que l'on entre en politique comme on entre dans un métier. Dès lors, nos élus perdent vite la réalité du terrain pour ceux qui en sont issus. Mais il est une autre raison plus profonde et qui concerne la perte du sens d'un mandat démocratique et de l'intérêt général. La confusion qui s'en suit laisse à penser au citoyen que les élus censés le représenter sont loin de ses intérêts voire en défendent d'autres. On pourrait résumer la question ainsi : l'élu est-il le représentant des citoyens ou est-il une autorité chargée de régler les conflits entre intérêts particuliers. L'affaire des antennes de la société Orange est révélatrice de la confusion qui semble régner dans notre démocratie et à Triel en premier lieu.

La société Orange est une entreprise privée dont la finalité première est de vendre un produit pour en dégager un bénéfice au profit de ses salariés et actionnaires. Cette entreprise, prise dans un contexte de concurrence effrénée, sentant les opinions publiques s'inquiéter de plus en plus et pressant le durcissement des réglementations européennes à venir, tente de pousser son avantage en maillant le territoire français d'antennes de téléphonie mobile. Venant d'une entreprise privée, dès lors que la réglementation est respectée, la démarche n'est pas en soi critiquable. Là où le problème apparaît c'est que l'activité d'Orange, à L'Hautil et partout ailleurs, pose un problème de santé publique qui justifie que l'on prenne la précaution de protéger les populations fragiles dont les enfants. Orange, qui investit beaucoup dans ce projet, qui connaît quelques difficultés boursières que l'on sait, n'est pas prête à dépenser plus sous prétexte de santé publique. L'entreprise privée, par essence, vise un intérêt particulier et jamais ou rarement un intérêt général, ce dernier s'accommodant mal de la notion de profit. La question qui se pose alors est de savoir **à qui revient le devoir de veiller à l'intérêt général ?** Chacun connaît la réponse : au représentant de la volonté générale, à l'élu politique ! Mais c'est là que les choses se brouillent et que le citoyen est amené à douter.

Poursuivons avec l'exemple des antennes à L'Hautil. Nous voyons là, des élus décider seuls de l'implantation de l'installation, se contenter des garanties fournies par l'entreprise de téléphonie et négocier un prix pour, nous dira-t-on ultérieurement, compenser le préjudice subit par les Triellois ! On verra par la suite, le Maire, représentant de la population, dire publiquement qu'il se doit de veiller à la libre concurrence (d'intérêts particuliers, c'est nous qui précisons) sur sa commune.

Que voit-on encore ? Des représentants de l'entreprise en question défendre publiquement, preuves à l'appui (on ne reviendra pas sur la validité douteuse de ces preuves, d'autres l'on fait ailleurs) leur souci de préserver la santé des riverains. Ainsi, la confusion est à son comble et l'on assiste à une scène irréaliste (celle du 16 septembre en particulier) où le citoyen voit son représentant s'ériger en défenseur d'intérêts particuliers et une entreprise, aux intérêts particuliers bien compris, se poser en défenseur de l'intérêt général. La perte de repères culminera lorsqu'un riverain, étonné et inquiet pour son patrimoine, demandant au Maire qui protégera ses intérêts, se verra répondre qu'il doit prendre la construction des antennes comme un accident de la vie. On serait tenté de demander, si la question n'était pas si grave, à combien d'accidents de la vie il faudra s'attendre dans la population des enfants de l'école !

Comment s'étonner dès lors que la confiance envers les hommes politiques soit parfois en dessous de zéro ? Peut-on espérer voir l'intérêt général, celui des citoyens d'aujourd'hui et de ceux à venir, être replacé comme la priorité et l'essence de ce qui fonde la fonction politique ? A Triel la question se pose. Les associations qui se sont mobilisées ont répondu à leur manière en affirmant par leur engagement qu'il est prudent de ne pas laisser la fonction politique et donc l'intérêt général à quelques-uns car cela est le bien de tous. Gageons que notre démarche, qui, rappelons le, ne vise aucune personne particulière, sera entendue de ceux-là qui nous représentent et ont la charge du bien collectif dont l'expression première est l'avenir de nos enfants. »

Gilles BILLOTTE

**8 - Quelques Brèves :**

- Un excellent Méchoui le 22 Septembre au Parc aux Etoiles avec environ 100 personnes. Un grand MERCI à tous les bénévoles
- Le nombre d'adhérents a dépassé les 80 familles - Merci à tous pour votre soutien.
- Sophie AUCLAIR, maintenant Mme FOLLET, a donné naissance à un petit Benjamin le 16 Septembre - tout va bien. Félicitations aux parents et à nos amis Christiane et Michel les heureux grands-parents.
- Sandrine AUBERT, maintenant Mme OTERO, s'est laissée passer la bague au doigt le 7 Septembre 2002 à Triel - une très belle mariée.

- Exposition très réussie à La Chapelle pendant le week-end du Patrimoine. Bravo à Messieurs GRAND et GUEDON pour leur organisation et leur présence. Aussi, merci à Claude BAROUH pour son CD Rom de Cartes postales et photos d'autrefois.



- Prochaine animation, le Beaujolais Nouveau, Vendredi 22 Novembre à 19h30 au Chalet près du Poney-club.
- Venez nous rejoindre SVP, nous avons besoin de financer notre défense contre l'antenne relais et de continuer à agir pour obtenir une réglementation locale qui protège tous les habitants de Triel-sur-Seine :

**BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2002/03**

A retourner à :  
Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole,  
78510 Triel-sur-Seine

ou à

Mike CLOSE 46 rue des Frères Leiris,  
78510 Triel-sur-Seine.

Nom : .....

Adresse : .....

Prénom Epouse : .....

Prénom Epoux : .....

Adresse E-mail : .....

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH

Famille : 15€

Individuel : 9€